



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS
DE VIN PAYS D'OC IGP**

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture, de
l'Alimentation, de la Pêche et des
Affaires Rurales
78 rue de Varenne
75700 PARIS 07

Lattes, le 17 mars 2016

Objet : Défense des signes de qualité en Grande Distribution Française

Monsieur le Ministre,

A la suite de notre dernier Conseil d'Administration en date du 10 mars 2016, nous souhaitons vous alerter sur la situation préoccupante que connaît notre vignoble depuis quelques semaines. En effet, des importations massives de vins entrent en France par la frontière espagnole et sont proposés sur le marché à des prix totalement cassés.

Dans le contexte agricole actuel et compte tenu de la position que vous avez défendue à Bruxelles concernant l'étiquetage des produits transformés à base de viandes et de lait mettant en évidence l'origine de ces produits, nous souhaitons pour notre filière vin que l'origine soit mise en évidence sans ambiguïté.

Aujourd'hui, la Grande Distribution Française, avec ses marques distributeurs, joue sur l'origine d'approvisionnement sans que le consommateur en soit informé.

Le succès du Bag in Box ces dix dernières années a provoqué un énorme accroissement du rayon dans un désordre total où tous les segments (AOP, IGP ou sans IG), quel que soit leur pays d'origine, sont mélangés. La réglementation étiquetage doit refléter dans le rayon Bag in Box ainsi que Bouteille une origine sous signes de qualité France sans équivoque. Il faut qu'un consommateur sache clairement que « le Merlot » qu'il a l'habitude de consommer n'est plus français mais espagnol, chilien, argentin ou sud-africain ou encore de plusieurs pays la Communauté Européenne.

Nous souhaitons également que l'utilisation de la mention « France » pour toute déclinaison de gammes de vins, soit exclusivement réservée à des vins d'origine française. Nous assistons aujourd'hui sur certaines marques à des dérives avec des gammes de vins européens vendus sous une accroche « France », ce qui n'est pas acceptable.

.../...



PAYS D'OC

Indication Géographique Protégée

Vins de cépages

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE VIN PAYS D'OC IGP

Le volume total de notre label Pays d'Oc IGP s'élève à 6 millions d'hectolitres. Le label « Pays d'Oc IGP » véhicule sur le segment « Bag in Box » en Grande Distribution Française 1,2 million d'hectolitres par an, soit 70 % de nos volumes totaux commercialisés sur ce circuit à hauteur de 1,8 million d'hectolitres. Les MDD Pays d'Oc IGP s'élèvent à 833 917 hl (67 % de nos volumes BIB commercialisés). Le succès de notre label est dû au fait que le consommateur a été fidélisé sur des qualités obtenues grâce à notre traçabilité liée à notre signe de qualité IGP.

Si le consommateur n'a pas la lisibilité pour comprendre que son vin référencé a changé d'origine, il est trompé. Son choix doit être fait en toute transparence, il achète ou il n'achète pas un vin français mais il doit savoir que le vin qu'il achète n'est plus le même que celui qu'il connaissait jusqu'à aujourd'hui. Il en résulte également pour notre label un détournement de notoriété.

La défense de l'origine pour les vins français est notre priorité absolue. La filière vin française telle qu'elle est organisée autour de ses signes de qualité n'est pas dans une bataille de prix de matières premières. En revanche, le fait d'être compétitifs sur un juste rapport Qualité/Prix pour le consommateur correspond à notre positionnement. Encore, faut-il que le consommateur puisse disposer de toutes les garanties pour le percevoir et faire son choix.

A l'heure où la concertation des Filières Agricoles avec la Grande Distribution Française est ouverte, nous souhaiterions que la Filière Vin y soit également conviée afin de défendre notre modèle économique.

Connaissant votre attachement à nos signes de qualité « Vin » qui font la réputation de la France à l'international, je ne doute pas que notre sollicitation retiendra toute votre attention.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

**Le Président,
Jacques GRAVEGEAL**

Copie : - Xavier BEULIN, Président de la FNSEA
- Jérôme DESPEY, Président du Conseil Spécialisé Vin France AgriMer